

REGLEMENT DU GRAND JEU
« Ouverture »
NORMA MONTBÉLIARD
Mercredi 16 mars au samedi 19 mars

Article 1 :

La société NORMA SARL (RCS 352 739 411) située 1 Terrasse Porte des Vosges 57400 Sarrebourg organise pour le magasin de Montbéliard, du mercredi 16 mars 2022 au dimanche 20 mars 2022, un grand jeu par tirage au sort, doté des lots suivants :

- 1 bon d'achat de 100 euros
- 2 bons d'achats de 50 euros
- 7 bons d'achats de 20 euros

Article 2 :

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toutes personnes physiques majeures ou mineures (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale) résidant en France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel et de leur famille directe, ascendants et descendants vivant sous le même toit, concubins ou concubines ainsi qu'aux sociétés organisatrices.

Article 3 :

Les bulletins de participation figurent dans le tract « Ouverture » distribué en semaine 11 de l'année 2022. Ces dépliants seront également disponibles en magasin et seront remis sur simple demande, y compris aux personnes n'effectuant pas leurs achats dans le magasin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par personne et par famille (comprenant l'ensemble des personnes de même nom et domiciliées à la même adresse).

Article 4 :

Pour participer, il suffit de remplir lisiblement et complètement le bulletin de participation et de le glisser dans l'urne située aux caisses du magasin de Montbéliard du mercredi 16 mars au dimanche 20 mars 2022. Un bulletin de participation pourra être adressé sur simple demande à NORMA SARL, 1 Terrasse Porte des Vosges 57400 Sarrebourg. Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France (base 20 g). Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice. Le remboursement des frais postaux se fera par chèque. La demande de remboursement devra être réalisée dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de fin de jeu (cachet de la poste faisant foi).

Article 5 :

Le tirage au sort des gagnants des 10 bons d'achats mis en jeu aura lieu le lundi 28 mars 2022. Le premier bulletin de participation tiré au sort gagne le bon d'achat de 100 euros, le deuxième et troisième bulletin de participation tirés au sort gagnent le bon d'achat de 50 euros, les sept derniers bulletins tirés au sort gagnent chacun un bon d'achat de 20 euros. Ce tirage au sort aura lieu dans les locaux de la direction régionale NORMA SARL, 1 Terrasse